LeMag

18 OCT-NOV-DEC 24

MORAINVILLIERS
BURES

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

2025-2026

tu es en CM1/CM2, au collège/lycée
tu as moins de 16 ans et habites la commune
tu as envie d'agir

REJOINS LE CMJ !

P16-17

MAIRIE

Lancement
du compte Instagram

P8

ACTU

Opération tractage
Non contre la LNPN

P12

ENVIRONNEMENT

Nouvelle application
Info déchets GPSEO

P27

Parce que l'éducation à la citoyenneté passe aussi par l'engagement et l'action, l'équipe municipale décidait en 2022 de lancer le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Convaincue par le mandat réalisé par nos jeunes conseillers municipaux pendant près de deux ans, l'équipe municipale lance la campagne pour renouveler le CMJ en janvier 2025.

Donner la parole aux jeunes, les préparer à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie participative, encourager la réalisation de projets décidés ensemble et tournés vers les autres tels sont les principaux objectifs du CMJ.

Quelle est la composition du futur CMJ ?

Le conseil municipal des jeunes de Morainvilliers-Bures est composé d'élèves de CM1/CM2 et de jeunes collégiens/Lycéens de moins de 16 ans. Ainsi, nos élèves et nos jeunes de la commune scolarisés à l'extérieur sont représentés et peuvent agir au sein de leur commune.

ELÈVES DE CM1 ET CM2 HABITANTS LA COMMUNE

> 8 élèves de CM1/CM2 scolarisés sur la commune

1 fille et 1 garçon par niveau et par école élus par leurs camarades de CE2/CM1/CM2

> 2 élèves de CM1/CM2 non scolarisés sur la commune

Nommés par le Comité de Sélection après étude de la candidature*

COLLÉGIENS/LYCÉENS DE MOINS DE 16 ANS HABITANTS LA COMMUNE

> 8 élèves maximum

> Nommés par le Comité de Sélection après étude de la candidature*

Pourquoi un CMJ ?

- **Pour les élèves en école élémentaire,** c'est participer à un enseignement pédagogique.
  Ils sont ainsi sensibilisés aux principes de la démocratie représentative dans ses principales dimensions : le dépôt de candidature, la campagne électorale pour présenter, expliquer leur programme et convaincre, le vote pour élire son représentant.
- **Pour les collégiens/lycéens de moins de 16 ans,** c'est se préparer à devenir des citoyens engagés. En dehors du cadre scolaire très structurant, les jeunes sont appelés à faire acte de candidature en présentant leurs idées.

Pour tous, c'est représenter les jeunes de la commune ; émettre leurs idées, exposer leurs points de vue sur les sujets concrets de futurs citoyens ; apprendre à écouter l'autre et décider ensemble ; mieux connaitre leur commune et son fonctionnement, porter une attention à leur environnement et aux autres.

** Critères de sélection si le nombre de candidatures est supérieur au nombre de sièges : Motivations, parité, lieux de résidence (Bures/Morainvilliers)*

Avec ce nouveau conseil municipal des jeunes, la commune souhaite :

- Promouvoir l'exercice de la citoyenneté et notamment dans le processus de la délibération représentative sur les enjeux que sont :
  - > Porter une attention à notre environnement au sens large (écologie, sobriété,…),
  - > Porter une attention aux autres (solidarité,…)
- Obtenir les points de vue du Conseil Municipal des Jeunes sur différents sujets de la collectivité.
- Enrichir son action avec des propositions concrètes émises par les jeunes eux-mêmes tout en respectant le cadre budgétaire contraint d'une commune.

Quels sont les grands principes de fonctionnement du CMJ ?

- Les membres du CMJ sont élus ou nommés pour 2 ans.
- Le CMJ est animé par 3 adultes référents et se réunit en séance plénière le samedi matin (6 à 8 fois par an).
- Les membres du CMJ peuvent se réunir en commission pour étudier un sujet spécifique.
- Le Maire ou son représentant donne les pistes de réflexions.
- Les membres présentent et votent en séance plénière leurs projets.
- Avec les membres du Conseil Municipal, ils participent à plusieurs évènements et manifestations au cours de l'année, ainsi qu'aux cérémonies commémoratives.

Parution des résultats sur le site de la commune : au plus tard le mardi 17 décembre 2024

Mise en place du CMJ en janvier 2025 !

COMMENT DEVENIR CANDIDAT ?

TU DOIS ÊTRE ÉLÈVE EN CM1 OU CM2 ET HABITER LA COMMUNE

- **Tu es à l'école à Bures ou Morainvilliers**

Le dossier de candidature te sera remis en classe et les modalités pour se porter candidat(e) te seront expliquées par ton enseignant(e).

Date limite pour déposer ta candidature
Le vendredi 22 novembre 2024
Période des élections dans les écoles
Entre le mardi 3 décembre 2024 et le mardi 10 décembre 2024

- **Tu es à l'école dans une autre commune**

Le dossier de candidature et les modalités pour se porter candidat(e) sont disponibles sur le site de la commune ou en mairie sur demande.

Date limite pour déposer ta candidature
Le samedi 23 novembre 2024
Date des nominations
Le lundi 16 décembre 2024

TU DOIS ÊTRE AU COLLÈGE OU LYCÉE, AVOIR MOINS DE 16 ANS ET HABITER LA COMMUNE

- Le dossier de candidature et les modalités pour se porter candidat(e) **sont disponibles sur le site de la commune** ou en mairie sur demande.

Date limite pour déposer ta candidature
Le samedi 23 novembre 2024
Date des nominations
Le lundi 16 décembre 2024

Scanne-moi ! ou surfe sur le site morainvilliers-bures.fr
rubrique actualités
pour télécharger le dossier de candidature et tout savoir sur les modalités !